

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1388

présenté par

M. Pancher, M. Clément, M. Colombani, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle et M. Pupponi

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.